

je dirai l'affreux et dernier coup qui l'accable, et, n'en doutez pas, les juges auront un motif de plus de trouver une innocente dans l'accusée...

— Bien, bien, monsieur, dit Rodolphe; en agissant ainsi, ce ne sont pas des fonctions que vous remplissez, c'est un sacerdoce que vous exercez...

— Croyez-moi, monsieur, notre mission est presque toujours si pénible, que c'est avec bonheur, avec reconnaissance que nous nous intéressons à ce qui est honnête et bon...

— Un mot encore, monsieur; les révélations de Louise Morel m'ont évidemment prouvé son inno-

cence... Pouvez-vous m'apprendre comment son prétendu crime a été découvert, ou plutôt dénoncé?

— Ce matin, dit le magistrat, une femme de charge au service de M. Ferrand, notaire, est venue me déclarer qu'après le départ précipité de Louise Morel, qu'elle savait grosse de sept mois, elle était montée dans la chambre de cette jeune fille, et qu'elle y avait trouvé des traces d'un accouchement clandestin; après quelques investigations, des pas marqués sur la neige avaient conduit à la découverte du corps d'un enfant nouveau-né, enterré dans le jardin.



Après la déclaration de cette femme je me suis transporté rue du Sentier; j'ai trouvé M. Jacques Ferrand indigné de ce qu'un tel scandale se fût passé chez lui. M. le curé de l'église Bonne-Nouvelle, qu'il avait envoyé chercher, m'a aussi déclaré que la fille Morel avait avoué sa faute, devant lui, un jour qu'elle suppliait à ce propos d'indulgence et la pitié de son maître, que de plus il avait souvent entendu M. Ferrand donner à Louise Morel les avertissements les plus sévères, lui prodiguant que tôt ou tard elle se perdrait, — prodiguant qui venait de se réaliser si malheureusement, » ajouta l'abbé. L'indignation de M. Ferrand, devant le magistrat, me parut si légitime que je la partageai. Il me dit que sans doute Louise

Morel était réfugiée chez son père. Je me rendis ici à l'instant; le délit étant flagrant, j'avais le droit de procéder à une arrestation immédiate. »

Rodolphe se contraignit en entendant parler de l'indignation de M. Ferrand; il dit au magistrat :

« Je vous remercie mille fois, monsieur, de votre obligeance et de l'appui que vous voudrez bien prêter à Louise; je vais faire conduire ce malheureux dans une maison de fous, ainsi que la mère de sa femme... »

Puis s'adressant à Louise qui, toujours agenouillée près de son père, tâchait en vain de le rappeler à la raison :



« Résignez-vous, mon enfant, à partir sans embrasser votre mère... épargnez-lui des adieux déchirants... Soyez rassurée sur son sort, rien ne manquera désormais à votre famille; on trouvera une femme qui soignera votre mère et s'occupera de vos frères et sœurs sous la surveillance de votre bonne voisine mademoiselle Rigolette. Quant à votre père, rien ne sera épargné pour que sa guérison soit aussi rapide que complète... Courage, croyez-

moi, les honnêtes gens sont souvent rudement éprouvés par le malheur, mais ils sortent toujours de ces luttes plus purs, plus forts, plus vénérés... »

Deux heures après l'arrestation de Louise, le lapidaire et la vieille idiote furent, par les ordres de Rodolphe, conduits par David à Charenton; ils devaient y être traités en chambre et recevoir des soins particuliers.



Morel quitta la maison de la rue du Temple sans résistance : indifférent, il alla où on le mena; sa folie était douce, inoffensive et triste.

La grand'mère avait faim; on lui montra de la viande et du pain, elle suivit ce pain et cette viande.

Les pierreries du lapidaire, confiées à sa femme, furent le même jour remises à madame Mathieu, la courtière, qui vint les chercher.

Malheureusement cette femme fut épiée et suivie par Tortillard, qui connaissait la valeur des pierres

prétendues fausses, par l'entretien qu'il avait surpris lors de l'arrestation de Morel par les recors... Le fils de Bras-Rouge s'assura que la courtière demeurait boulevard Saint-Denis, 11.

Rigolette apprit à Madeleine Morel avec beaucoup de ménagement l'accès de folie du lapidaire et l'emprisonnement de Louise. D'abord Madeleine pleura beaucoup, se désola... poussa des cris désespérés; puis cette première effervescence de douleur passée, la pauvre créature, faible et mobile, se



consola peu à peu en se voyant, elle et ses enfants, entourés du bien-être qu'ils devaient à la générosité de leur bienfaiteur.

Quant à Rodolphe, ses pensées étaient amères en songeant aux révélations de Louise.

« Rien de plus fréquent, disait-il, que cette corruption plus ou moins violemment imposée par le maître à la servante : ici par la terreur ou par la surprise ; là par l'impérieuse nature des relations que crée la servitude.

« Cette dépravation par ordre, descendant du riche au pauvre, et méprisant, pour s'assouvir, l'inviolabilité tutélaire du foyer domestique, cette dépravation, toujours déplorable quand elle est acceptée volontairement, devient hideuse, horrible, lorsqu'elle est forcée.

« C'est un asservissement impur et brutal, un ignoble et barbare esclavage de la créature qui, dans son effroi, répond aux désirs du maître par des larmes, à ses baisers par le frisson du dégoût et de la peur.

« Et puis, disait encore Rodolphe, pour la femme quelles conséquences ! presque toujours l'avilisse-

ment, la misère, la prostitution, le vol, quelquefois l'infanticide !

« Et c'est encore à ce sujet que les lois sont étranges !

« Tout complice d'un crime porte la peine de ce crime.

« Tout recéleur est assimilé au voleur.

« Cela est juste.

« Mais qu'un homme, par désœuvrement, séduise une jeune fille innocente et pure, la rende mère, l'abandonne, ne lui laisse que honte, infortune, désespoir, et la pousse ainsi à l'infanticide, crime qu'elle doit payer de sa tête...

« Cet homme sera-t-il regardé comme son complice !

« Allons donc !

« Qu'est-ce que cela ? Rien, moins que rien, une amourette, un caprice d'un jour pour un minois chiffonné... Le tour est fait... A une autre !

« Bien plus, pour peu que cet homme soit d'un caractère original et narquois (au demeurant le meilleur fils du monde), il peut aller voir sa victime à la barre des assises.



« S'il est d'aventure cité comme témoin, il peut s'amuser à dire à des gens très-curieux de faire guillotiner la jeune fille le plus tôt possible,

pour la plus grande gloire de la morale publique :

« — J'ai quelque chose d'important à révéler à la justice.



« — Parlez.

« — Messieurs les jurés,

« Cette malheureuse était vertueuse et pure, c'est vrai...

« Je l'ai séduite, c'est encore vrai...

« Je lui ai fait un enfant, c'est toujours vrai...

« Après quoi, comme elle était blonde, je l'ai complètement abandonnée pour une autre qui était brune, c'est de plus en plus vrai.

« Mais en cela j'ai usé d'un droit imprescriptible, d'un droit sacré que la société me reconnaît et m'accorde...

« — Le fait est que ce garçon est complètement dans son droit, se diront tout bas les jurés les uns aux autres. Il n'y a pas de loi qui défende de faire un enfant à une jeune fille blonde et de l'abandonner ensuite pour une jeune fille brune. C'est tout bonnement un gaillard...

« — Maintenant, messieurs les jurés, cette malheureuse prétend avoir tué son enfant... je dirai même notre enfant :

« Parce que je l'ai abandonnée...

« Parce que se trouvant seule, et dans la plus profonde misère, elle s'est épouvantée, elle a perdu la tête. Et pourquoi ? Parce qu'ayant, disait-elle, à soigner, à nourrir son enfant, il lui devenait impossible d'aller de longtemps travailler dans son atelier, et de gagner ainsi sa vie et celle du résultat de notre amour.

« Mais je trouve ces raisons-là pitoyables, permettez-moi de vous le dire, messieurs les jurés.

« Est-ce que mademoiselle ne pouvait pas aller accoucher à la Bourbe... s'il y avait de la place ?

« Est-ce que mademoiselle ne pouvait pas, au moment critique, se rendre à temps chez le commissaire de son quartier, lui faire sa déclaration de... honte, afin d'être autorisée à déposer son enfant aux Enfants trouvés ?

« Est-ce qu'enfin mademoiselle, pendant que je faisais la poule à l'estaminet, en attendant mon autre maîtresse, ne pouvait pas trouver moyen de se tirer d'affaire par un procédé moins sauvage ?

« Car, je l'avouerai, messieurs les jurés, je trouve trop commode et trop cavalière cette façon de se débarrasser du fruit de quelques moments d'erreur et de plaisir, et d'échapper ainsi aux soucis de l'avenir.

« Que diable ! ce n'est pas tout pour une jeune fille que de perdre l'honneur, de braver le mépris, l'infamie, et de porter un enfant illégitime neuf mois dans son sein... il lui faut encore élever cet enfant ! le soigner, le nourrir, lui donner un état, en faire enfin un honnête homme comme son père,

ou une honnête fille qui ne se débauche pas comme sa mère... Car enfin la maternité a des devoirs sacrés, que diable ! Et les misérables qui les foulent aux pieds, ces devoirs sacrés, sont des mères dénaturées qui méritent un châtiment exemplaire et terrible...

« En foi de quoi, messieurs les jurés, livrez-moi lestement cette scélérate au bourreau, et vous ferez acte de citoyens vertueux, indépendants, fermes et éclairés. *Dixi !*

« — Ce monsieur envisage la question sous un point de vue très-moral, dira d'un air paternel quelque bonnetier enrichi ou quelque vieil usurier déguisé en chef de jury. Il a fait, pardieu ! ce que nous aurions tous fait à sa place, car elle est fort gentille cette petite blondinette, quoiqu'un peu pâlotte... Ce gaillard-là, comme dit Joconde, *a courtisé la brune et la blonde*, il n'y a pas de loi qui le défende ; quant à cette malheureuse, après tout, c'est sa faute ! Pourquoi ne s'est-elle pas défendue ? Elle n'aurait pas eu à commettre un crime... un... crime monstrueux qui fait... qui fait... rougir la société... jusque dans ses fondements...

« Et ce bonnetier enrichi ou cet usurier aura raison, parfaitement raison.

« En vertu de quoi ce monsieur peut-il être incriminé ? De quelle complicité directe ou indirecte, morale ou matérielle, peut-on l'accuser ?

« Cet heureux coquin a séduit une jolie fille, ensuite il l'a plantée là, il l'avoue ; où est la loi qui défend ceci et cela ?

« La société, en cas pareil, ne dit-elle pas comme ce père de je ne sais plus quel conte grivois :

« — *Prenez garde à vos poules... mon coq est lâché, je m'en lave les mains !*

« Mais qu'un pauvre misérable, autant par besoin que par stupidité, contrainte, ou ignorance des lois qu'il ne sait pas lire, achète sciemment une guenille provenant de vol... il ira vingt ans aux galères comme recéleur, si le voleur va vingt ans aux galères.

« Ceci est un raisonnement logique, puissant.

« Sans recéleurs il n'y aurait pas de voleurs.

« Sans voleurs pas de recéleurs.

« Non... pas plus de pitié... moins de pitié, même... pour celui qui excite au mal que pour celui qui fait le mal...

« Que la plus légère complicité soit donc punie d'un châtiment terrible...

« Bien... il y a là une pensée sévère et féconde, haute et morale.

« On va s'incliner devant la société qui a dicté cette loi... mais on se souvient que cette société si



inexorable envers les moindres complicités de crime *contre les choses* est ainsi faite, qu'un homme simple et naïf qui essaierait de prouver qu'il y a au moins solidarité morale, complicité matérielle entre le séducteur inconstant et la fille séduite et abandonnée, passerait pour un visionnaire.

« Et si cet homme simple se hasardait d'avancer que sans père... il n'y aurait peut-être pas d'enfant, la société crierait à l'atrocité, à la folie.

« Et elle aurait raison, toujours raison ; car , après tout , ce monsieur , qui pourrait dire de si

belles choses au jury , pour peu qu'il fût amateur d'émotions tragiques , pourrait aller tranquillement voir couper le cou de sa maîtresse , exécutée pour crime d'infanticide , crime dont il est complice , disons mieux... l'auteur... par son horrible abandon...

« Cette charmante protection , accordée à la partie masculine de la société pour certaines friponnes espègleries relevant du petit dieu d'amour , ne montre-t-elle pas que le Français sacrifie encore aux Grâces , et qu'il est toujours le peuple le plus galant de l'univers ? »

## LXVII. — JACQUES FERRAND.



des extrémités de la rue du Sentier s'étendait un long mur crevassé , chaperonné d'une couche de plâtre hérissée

**A**u temps où se passaient les événements que nous racontons , à l'une

de morceaux de bouteilles : ce mur , bornant de ce côté le jardin de Jacques Ferrand le notaire , aboutissait à un corps de logis bâti sur la rue , et élevé seulement d'un étage surmonté de greniers.

Deux larges écussons de cuivre doré , insigne du notariat , flanquaient la porte cochère vermoulue , dont on ne distinguait plus la couleur primitive sous la boue qui la couvrait.



Cette porte conduisait à un passage couvert ; à droite se trouvait la loge d'un vieux portier à moitié

sourd , qui était au corps des tailleurs ce que M. Pipelet était au corps des bottiers ; à gauche ,



une écurie servant de cellier, de buanderie, de bûcher et d'établissement à une naissante colonie de lapins, parqués dans la mangeoire par le portier, qui se distrairait des chagrins d'un récent veuvage par l'élève de ces animaux domestiques.

A côté de la loge s'ouvrait la baie d'un escalier tortueux, étroit, obscur, conduisant à l'étude, ainsi que l'annonçait aux clients une main peinte en noir, dont l'index se dirigeait vers ces mots aussi peints en noir sur le mur : *L'étude est au premier.*

D'un côté d'une grande cour pavée, envahie par l'herbe, on voyait des remises inoccupées ; de l'autre côté une grille de fer rouillé, qui fermait le jardin ; au fond le pavillon, seulement habité par le notaire.

Un perron de huit ou dix marches de pierres disjointes, branlantes, moussues, verdâtres, usées par le temps, conduisait à ce pavillon carré, composé d'une cuisine et autres dépendances souterraines, d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un comble, où avait habité Louise.

Ce pavillon paraissait aussi dans un grand état de délabrement : de profondes lézardes sillonnaient les murs ; les fenêtres et les persiennes, autrefois peintes en gris, étaient, avec les années, devenues presque noires ; les six croisées du premier étage, donnant sur la cour, n'avaient pas de rideaux ; une espèce de rouille grasse et opaque couvrait les vitres ; au rez-de-chaussée on voyait à travers les carreaux, plus transparents, des rideaux de cotonnade jaune passée à rosaces rouges.

Du côté du jardin, le pavillon n'avait que quatre fenêtres ; deux étaient murées.

Ce jardin, encombré de broussailles parasites, semblait abandonné ; on n'y voyait pas une plate-bande, pas un arbuste ; un bouquet d'ormes, cinq ou six gros arbres verts, quelques acacias et sureaux, un gazon clair et jaune, rongé par la mousse et par le soleil d'été ; des allées de terre crayeuse, embarrassées de ronces ; au fond une resserre à demi souterraine ; pour horizon, les grands murs nus et gris des maisons mitoyennes, percés ça et là de jours de souffrance, grillés comme des fenêtres de prison ; tel était le triste ensemble du jardin et de l'habitation du notaire.

A cette apparence, ou plutôt à cette réalité, M. Ferrand attachait une grande importance.

Aux yeux du vulgaire, l'insouciance du bien-être passe presque toujours pour du désintéressement ; la malpropreté, pour de l'austérité.

Comparant le gros luxe financier de quelques notaires, ou les toilettes fabuleuses de mesdames leurs notairesses, à la sombre maison de M. Fer-

rand, si dédaigneux de l'élégance, de la recherche et de la somptuosité, les *clients* éprouvaient une sorte de respect ou plutôt de confiance aveugle pour cet homme qui, d'après sa nombreuse clientèle et la fortune qu'on lui supposait, aurait pu dire, comme maint confrère : Mon *équipage* (cela se dit ainsi), mon *rout* (*sic*), ma *campagne* (*sic*), mon *jour* à l'Opéra (*sic*), etc., et qui, loin de là, vivait avec une sévère économie ; aussi dépôts, placements, fidéicommiss, toutes ces affaires enfin qui reposent sur l'intégrité la plus reconnue, sur la bonne foi la plus retentissante, affluaient-elles chez M. Ferrand.

En vivant de peu, ainsi qu'il vivait, le notaire céda à son goût... il détestait le monde, le faste, les plaisirs chèrement achetés ; en eût-il été autrement, il aurait sans hésitation sacrifié ses penchants les plus vifs à l'apparence qu'il lui importait de se donner.

Quelques mots sur le caractère de cet homme.

C'était un des fils de la grande famille des avarés.

On montre presque toujours l'avare sous un jour ridicule ou grotesque ; les plus méchants ne vont pas au delà de l'égoïsme ou de la dureté.

La plupart augmentent leur fortune en thésaurisant ; quelques-uns, en bien petit nombre, s'aventurent à prêter au denier trente ; à peine les plus déterminés osent-ils sonder du regard le gouffre de l'agiotage... mais il est presque inouï qu'un avare, pour acquérir de nouveaux biens, aille jusqu'au crime, jusqu'au meurtre.

Cela se conçoit.

L'avarice est surtout une passion négative, passive.

L'avare, dans ses combinaisons incessantes, songe bien plus à s'enrichir en ne dépensant pas, en rétrécissant de plus en plus autour de lui les limites du strict nécessaire, qu'il ne songe à s'enrichir aux dépens d'autrui : il est, avant tout, le martyr de la conservation.

Faible, timide, rusé, défiant, surtout prudent et circonspect, jamais offensif, indifférent aux maux du prochain, du moins l'avare ne causera pas ces maux ; il est avant tout et surtout l'homme de la certitude, du positif, ou plutôt il n'est avare que parce qu'il ne croit qu'au *fait*, qu'à l'or qu'il tient en caisse.

Les spéculations, les prêts les plus sûrs le tentent peu ; car si improbable qu'elle soit, ils offrent toujours une chance de perte, et il aime mieux encore sacrifier l'intérêt de son argent que d'exposer le capital.

Un homme aussi timoré, aussi contempteur des possibilités, aura donc rarement la sauvage énergie



du scélérat qui risque le bagne ou sa tête pour s'approprier une fortune.

*Risquer* est un mot rayé du vocabulaire de l'avare.

C'est donc en ce sens que Jacques Ferrand était, disons-nous, une assez curieuse exception, une variété peut-être nouvelle de l'espèce *avare*.

Car Jacques Ferrand *risquait*, et beaucoup.

Il comptait sur sa finesse, elle était extrême ; sur son hypocrisie, elle était profonde ; sur son esprit, il était souple et fécond ; sur son audace, elle était infernale, pour assurer l'impunité de ses crimes, et ils étaient déjà nombreux.

Jacques Ferrand était une double exception.

Ordinairement aussi ces gens aventureux, énergiques, qui ne reculent devant aucun forfait pour se procurer de l'or, sont harcelés par des passions fougueuses, le jeu, le luxe, la table, la grande débauche.

Jacques Ferrand ne connaissait aucun de ces besoins violents, désordonnés ; fourbe et patient comme un faussaire, cruel et déterminé comme un meur-

trier, il était sobre et régulier comme Harpagon.

Une seule passion... ou plutôt un seul appétit, mais honteux, mais ignoble, mais presque féroce dans son animalité, l'exaltait souvent jusqu'à la frénésie.

C'était la luxure...

La luxure de la bête, la luxure du loup ou du tigre.

Lorsque ce ferment âcre et impur fouettait le sang de cet homme robuste, des chaleurs dévorantes lui montaient à la face, l'effervescence charnelle obstruait son intelligence ; alors, oubliant quelquefois sa prudence rusée, il devenait, nous l'avons dit, tigre ou loup ; témoin ses premières violences envers Louise.

Le soporifique, l'audacieuse hypocrisie avec laquelle il avait nié son crime, étaient, si cela peut se dire, beaucoup plus dans *sa manière* que la force ouverte.

Désir grossier, ardeur brutale, dédain farouche, voilà les différentes phases de *l'amour* chez cet homme.



C'est dire, ainsi que l'a prouvé sa conduite avec Louise, que la prévenance, la bonté, la générosité,

lui étaient absolument inconnues ; le prêt de treize cents francs fait à Morel à gros intérêts était à la fois



pour Ferrand un piège, un moyen d'oppression et une bonne affaire. Sûr de la probité du lapidaire, il savait être remboursé tôt ou tard ; cependant il fallut que la beauté de Louise eût produit sur lui une impression bien profonde pour qu'il se dessaisît d'une somme si avantageusement placée.

Sauf cette faiblesse, Jacques Ferrand n'aimait que l'or.

Il aimait l'or pour l'or.

Non pour les jouissances qu'il procurait, il était stoïque.

Non pour les jouissances qu'il *pouvait* procurer, il n'était pas assez poète pour jouir spéculativement comme certains avarés. Quant à ce qui lui appartenait, il aimait la possession pour la possession. Quant à ce qui appartenait aux autres, s'il s'agissait d'un riche dépôt, par exemple, loyalement remis à sa seule probité, il éprouvait à rendre ce dépôt le même déchirement, le même désespoir qu'éprouvait Cardillac à se séparer d'une parure dont son goût exquis avait fait un chef-d'œuvre d'art.

C'est que pour le notaire c'était aussi un *chef-d'œuvre d'art* que son éclatante réputation de probité... c'est qu'un dépôt était aussi pour lui un joyau, dont il ne pouvait se dessaisir qu'avec des regrets furieux.

Que de soins, que d'hypocrisie, que de ruses, que d'habileté, que d'*art* en un mot, n'avait-il pas employés pour attirer cette somme dans son coffre ! pour parfaire cette étincelante renommée d'intégrité où les plus précieuses marques de confiance venaient pour ainsi dire s'enchaîner, ainsi que les perles et les diamants dans l'or des diadèmes de Cardillac !

Plus le célèbre orfèvre se perfectionnait, dit-on, plus il attachait de prix à ses parures, regardant toujours la dernière comme son chef-d'œuvre, et se désolant de l'abandonner.

Plus Jacques Ferrand se perfectionnait dans le crime, plus il tenait aux marques de confiance *sonnantes et trébuchantes* qu'on lui accordait... regardant toujours aussi sa dernière fourberie comme son chef-d'œuvre :

On verra par la suite de cette histoire, à l'aide de quels moyens, vraiment prodigieux de composition et de machination, il parvint à s'approprier impunément plusieurs sommes très-considérables.

Sa vie souterraine, mystérieuse, lui donnait les émotions incessantes, terribles que le jeu donne au joueur.

Contre la fortune de tous, Jacques Ferrand mettait pour enjeu son hypocrisie, sa ruse, son audace, sa tête... et il jouait sur le velours, comme on dit ;

car, hormis l'atteinte de la justice humaine, qu'il caractérisait vulgairement et énergiquement d'une *cheminée qui pouvait lui tomber sur la tête*, perdre, pour lui c'était ne pas gagner, et encore était-il si criminellement doué, que, dans son ironie amère, il voyait un gain continu dans l'estime sans bornes, dans la confiance illimitée qu'il inspirait non-seulement à la foule de ses riches clients, mais encore à la petite bourgeoisie, et aux ouvriers de son quartier.

Un grand nombre d'eux eux plaçaient de l'argent chez lui, disant : « Il n'est pas charitable, c'est vrai ; il est dévot, c'est un malheur ; mais il est



« plus sûr que le gouvernement et que les caisses d'épargne. »

Malgré sa rare habileté, cet homme avait commis deux de ces erreurs auxquelles les plus rusés criminels n'échappent presque jamais.

Forcé par les circonstances, il est vrai, il s'était adjoint deux complices ; cette *faute* immense, ainsi qu'il disait, avait été préparée en partie : nul des deux complices ne pouvait le perdre sans se perdre lui-même, et tous deux n'auraient retiré de cette extrémité d'autre profit que celui de dénoncer à la vindicte publique eux-mêmes et le notaire.

Il était donc, de ce côté, assez tranquille.

Du reste, n'étant pas au bout de ses crimes, les inconvénients de la complicité étaient balancés par



LES

# MYSTÈRES

DE PARIS

PAR EUGÈNE SUE

---

ILLUSTRÉ DE 500 DESSINS ORIGINAUX

DE

MM. RICHARD, HENDRICKX, HUART, ETC.

---

PARIS.

LIBRAIRIE DE COQUILLION,

RUE RICHELIEU.

—  
1844